

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'An Deux Mille Dix-vingt, le vendredi dix juillet à 18<sup>H</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire. Cette séance a eu lieu avec un public limité à 10 personnes.

**Secrétaire de séance** : Isabelle LOMMERT.

**Présents** : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Muriel HUBERT, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Anne BERTHELÉ, Bertrand GUITTON, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIENO, Nadia MEZIANI, Sébastien MOIZAN, Anne-Sophie DESMOTS, Cannelle ROBIN.

**Excusés** : Jérôme MARQUET, Nathalie LE DÉVEHAT (pouv. à Bertand MARCHERON), Aurélie de la MOTTE ROUGE (pouv. à Jean-Yves QUÉLENNEC), Stéphane GUILLOU (pouv. à Laurent PRIZÉ).

### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection au scrutin de liste à bulletin secret des 7 délégués titulaires et des 4 délégués suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 27 septembre 2020.

Résultats du scrutin :

PRIZÉ Laurent	Délégué titulaire
HUGUENIN Florence	Déléguée titulaire
MAURUGEON David	Délégué titulaire
HUBERT Muriel	Déléguée titulaire
LHERMITTE Hervé	Délégué titulaire
TAVERNIER Véronique	Déléguée titulaire
MARQUET Jérôme	Délégué titulaire
de la MOTTE ROUGE Aurélie	Déléguée suppléante
QUÉLENNEC Jean-Yves	Délégué suppléant
COËTMEUR Delphine	Déléguée suppléante
GENDROT Rémy	Délégué suppléant

### Approbation des comptes rendus des séances précédentes

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents les comptes rendus des jeudi 28 mai 2020 et jeudi 11 juin 2020.*

### BUDGET PRIMITIF 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Une étude complémentaire a été réalisée pour le renouvellement urbain de la rue Pierre Texier. Cette étude n'avait pas été prévue lors du vote du budget primitif 2020, le Conseil Municipal décide donc d'effectuer une décision modificative n° 1 au budget communal 2020 pour augmenter le montant de l'opération 556 qui ne prévoyait que 5 265 € au BP 2020, comme indiqué ci-après :

## INVESTISSEMENT

Opération 556 C/2031 : Etude + 1 600 €

C/021 Virement à la section de fonctionnement : + 1 600 €

## FONCTIONNEMENT

C/023 Virement à la section d'investissement : + 1 600 €

C/70878 Remboursement par autres redevables : + 1 600 €

---

## FIXATION DES TARIFS POUR LA LOCATION DES COURTS DE TENNIS EXTÉRIEURS ET DES TERRAINS DE BEACH AU 1<sup>er</sup> AOÛT 2020

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Sur proposition de la commission Finances réunie le 29 juin 2020, le Conseil Municipal décide de valider les tarifs pour la location des courts de tennis et des terrains de beach à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021, comme suit :

Location courts de tennis	Tarifs du 01/08/2020 au 31/07/2021
<b>Les courts extérieurs</b>	
* Adultes et enfants bénéficiaires de la CARTE SORTIR	Gratuit
* Adultes (plus de 25 ans) adhérents au TCM	Gratuit
* Adultes (plus de 25 ans) non adhérents au TCM	20 €
* Jeunes de moins de 25 ans adhérents au TCM	Gratuit
* Jeunes de moins de 25 ans non adhérents au TCM	6 €
* Carte "famille" non adhérente au TCM	25 €
* Entreprises montgermontaises (du lundi au jeudi jusqu'à 18 <sup>h</sup> )	26 €
* Badge d'accès aux courts extérieurs perdu	35 €
<b>Les courts couverts</b>	
* Pour les entreprises de la commune (par personne pour 1 heure hebdo)	110 €

Location terrains de beach	Tarifs du 01/08/2020 au 31/07/2021
* Adhérents du MVBC et Badminton Montgermontais	Gratuit
* Badge équipe pour 6 personnes	26 €
* Badge d'accès aux terrains de beach perdu	35 €

---

## FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Sur proposition de la commission Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal fixe les tarifs périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 jusqu'au 31 juillet 2021, avec une augmentation de 1 % certains tarifs périscolaires correspondant à l'augmentation 2019 selon la formule de révision du marché de la restauration collective. Cette augmentation serait appliquée sur les tarifs des repas et des goûters et une augmentation de 0,01 € du tarif de la garderie qui n'a pas été augmenté depuis le 1<sup>er</sup> août 2017.

Les tarifs de l'étude surveillée et des TAP restent inchangés.

**Tarifs périscolaires au 1<sup>er</sup> août 2020 au 31 juillet 2021**

RÉPARTITION PAR TRANCHE (BASE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL CAF)	Prix du repas enfants Mongtais	Prix du repas enfants non Mongtais	Goûter de garderie	Etude surveillée	Temps d'Activité Périscolaire	Garderie au 1/4 d'heure
Tranche 1 : moins de 509 €	1,66 €	1,97 €	0,26 €	0,71 €	0,36 €	0,12 €
Tranche 2 : de 509,00 € à 566,99 €	2,49 €	2,96 €	0,39 €	1,07 €	0,55 €	0,19 €
Tranche 3 : de 567,00 € à 799,99 €	3,32 €	3,94 €	0,52 €	1,42 €	0,73 €	0,25 €
<b>Tranche 4 : de 800,00 € à 1 249,99 €</b>	<b>4,15 €</b>	<b>4,93 €</b>	<b>0,65 €</b>	<b>1,78 €</b>	<b>0,91 €</b>	<b>0,31 €</b>
Tranche 5 : de 1 250,00 € à 1 699,99 €	4,98 €	5,92 €	0,78 €	2,14 €	1,09 €	0,37 €
Tranche 6 : 1 700,00 € et plus ou <u>revenu ou</u> <u>attestation CAF non</u> <u>communiquée</u>	5,81 €	6,90 €	0,91 €	2,49 €	1,27 €	0,43 €
Toutes prestations non décommandées 2 jours ouvrés avant la date seront facturées, sauf justificatif médical. Les prestations feront l'objet d'une <u>surfacturation de 10 %</u> en cas d'absence de préinscription sur le portail famille.						

AUTRES PRESTATIONS DE RESTAURATION	Prix du repas au 01/08/2020
Prix pour groupes, stages : - de 18 ans	6,80 €
+ de 18 ans	8,28 €
Prix pour le personnel communal, employés de service Ecole Notre Dame	5,12 €
Prix pour les enseignants	6,26 €
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 1 <sup>re</sup> année	4,53 €
Prix pour les apprentis employés sur la commune : 2 <sup>e</sup> année	4,73 €
Prix de repas animation intergénérationnel	5,00 €
Prix du repas pour le prestataire de marché CLE	4,15 €
Prix du goûter pour la prestation du marché CLE	0,65 €

**FIXATION DES TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2020/2021**

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Le Conseil Municipal valide les tarifs des spectacles suivants pour la saison culturelle 2020/2021, à 6 € pour un adulte, 4 € pour les étudiants et les demandeurs d'emploi, 2 € pour les bénéficiaires de la carte Sortir et gratuit pour les moins de 12 ans.

- 10 novembre 2020 : Théâtre "L'Homme Semence"
- 27 novembre 2020 : Théâtre (récital technologique) "Connexion(s)"
- 19 décembre 2020 : Humour "Marion Pouvreau - Mais t'as quel âge ?!"
- 03 avril 2021 : Classique Concert de 20 violoncelles - "Cellimax"

- 16 et 17 avril 2021 : Ciné-Théâtre électro-acoustique "Co-Errance"
- 28 mai 2021 : Chanson "Les Abeilles Aussi – Contrepoint"

---

## **EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTÉRIEURE (TLPE)**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Conformément à l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 mettant en place diverses mesures permettant aux acteurs publics et privés de faire face à la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et sur proposition de la commission Finances du 29 juin 2020, le Conseil Municipal décide d'exonérer exceptionnellement de 20 % les montants dus des redevables de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) de la commune pour l'année 2020.

---

## **COVID - 19 : PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX AYANT PARTICIPÉ AU PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES (PCS)**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Finances du 29 juin 2020, décide d'attribuer une prime exceptionnelle pour les agents ayant travaillé durant la crise sanitaire Covid-19, répartie comme suit :

- 27 €/jour pour les personnels qui ont été en contact direct pour l'accueil des enfants de parents dits "prioritaires" ;
- 5 €/jour pour les agents en télétravail et exerçant dans le Plan de Continuité d'Activité.

---

## **CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS) - PROPOSITION DE COMMISSAIRES**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

En application de l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit proposer une liste de 32 commissaires âgés de 18 ans au moins, de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'union européenne, jouissant de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales (Taxe Foncière, Taxe d'Habitation ou Cotisation Foncière des Entreprises), être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Le directeur départemental des Finances Publiques retiendra 16 contribuables parmi les commissaires qu'aura désignés le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal dresse une liste comprenant 19 noms de contribuables suivants :

Stéphane HUBERT	Christian SIMON
David MAURUGEON	Chantal PERRAMANT
Hervé LHERMITTE	Claude JAFFRE
Rémi TAVERNIER	Monique ROUZEL
Gilles COËTMEUR	Régine CUMIN
Pascal COMPAGNON	Alain POULARD
Laurent LOMMERT	Jean-Baptiste TIMOUY
Florence HUGUENIN	Jean-Yves MORIN
Alain CROUZET	Jacqueline CHAINON
Hervé LEDOS	

---

## **MODALITÉS DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE SYNDICATS, ASSOCIATIONS ET ORGANISMES**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au vote par scrutin secret pour les élections des délégués et représentants auprès de syndicats, associations et organismes et retient le vote à main levée comme le prévoit l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

---

## **CONSEIL SYNDICAL DU SYRENOR - ÉLECTION DE TROIS DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE TROIS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Sont élus délégués titulaires et délégués suppléants de la commune de MONTGERMONT au Comité

Syndical du Syrenor, pour la durée du mandat :

**Délégués titulaires :**

Laurent PRIZÉ  
Florence HUGUENIN  
Hervé LHERMITTE

**Délégués suppléants :**

Anne BERTHELÉ  
Aurélie de la MOTTE ROUGE  
Muriel HUBERT

*Cette délibération annule et remplace celle prise à la séance précédente de Conseil Municipal.*

---

**AUDIAR (AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Monsieur David MAURUGEON a été élu, pour la durée du mandat, représentant du Conseil Municipal à l'AUDIAR.

---

**ALEC (AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES) - ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Madame Nathalie LE DÉVÉHAT a été élue, pour la durée du mandat, représentante du Conseil Municipal à l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes).

---

**SIVU AQUA OUEST – DÉSIGNATION DE TROIS DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DE TROIS DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Ont été désignés comme représentants de la commune de MONTGERMONT pour siéger au Comité Syndical du syndicat AQUA OUEST, pour la durée du mandat :

**En qualité de titulaires :**

- Laurent PRIZÉ
- Véronique TAVERNIER
- Rémy GENDROT

**En qualité de suppléants :**

- David MAURUGEON
- Stéphane GUILLOU
- Anne-Sophie DESMOTS

---

**RENNES MÉTROPOLE - CLECT (COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).*

Ont été désignés comme représentants de la commune de MONTGERMONT, pour la durée du mandat, à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Rennes Métropole :

**En qualité de titulaire :**

- Jérôme MARQUET

**En qualité de suppléant :**

- Sylvain ROBERT

---

**ASSOCIATION "LES CHENUS" – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT**

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Ont été désignées comme représentantes de la commune de MONTGERMONT, pour la durée du mandat, à l'association "Les Chenus".

**En qualité de titulaire :**

- Florence HUGUENIN

**En qualité de suppléante :**

- Isabelle LOMMERT

---

**COS BREIZH – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Madame Véronique TAVERNIER est désignée comme représentante du Conseil Municipal, pour la durée du mandat, au collège représentant les personnes morales du Comité des Œuvres Sociales d'Ille-et-Vilaine "COS BREIZH" du personnel territorial.

---

**COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Madame Cannelle ROBIN a été désignée représentante du Conseil Municipal, pour la durée du mandat, à la commission de contrôle des listes électorales.

---

**RESSOURCES HUMAINES - AVANCEMENTS DE GRADES**

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale du 26 mai 2020 pour l'avancement de grade de trois agents, le Conseil Municipal décide de supprimer trois postes et d'en créer trois nouveaux afin de nommer ces agents dans leur nouveau grade, comme suit :

<b>Ancienne situation au 01.08.2020</b> <b>Postes à supprimer</b>	<b>Nouvelle situation au 01.08.2020</b> <b>Postes à créer</b>
Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe - 6 <sup>e</sup> échelon	Adjoint administratif principal 1 <sup>re</sup> classe - 3 <sup>e</sup> échelon
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe - 7 <sup>e</sup> échelon	Adjoint technique principal 1 <sup>re</sup> classe - 4 <sup>e</sup> échelon
Adjoint technique territorial - 9 <sup>e</sup> échelon	Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe - 7 <sup>e</sup> échelon

---

**RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

---

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 22).

A la demande d'un agent, le Conseil Municipal décide de diminuer la durée hebdomadaire du temps de travail de cet adjoint technique territorial à temps non complet de 30 heures à 28 heures hebdomadaires à compter du 04 juin 2020.

---

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 15 juillet 2020

**Le Maire,**  
**Laurent PRIZÉ**

